

## **Existe-t-il une ségrégation sexuelle dans les autobus en Israël ?**

**Cinq femmes de sensibilité juive religieuse différente (orthodoxe et autres) déposent en 2007 avec l'appui de l'IRAC (Israel Religious Action Center) un recours auprès de la Cour Suprême d'Israël contre les bus publics dans lesquels la séparation des sexes est imposée.**

En 1997, les compagnies de bus Egged et Dan, dépendantes du Ministère des Transports, décident de lancer des bus dits « cachés » (sous le sigle *mehadrin* en hébreu) sur certaines lignes interurbaines mais aussi à l'intérieur même des villes comme à Jérusalem.

Dans ces bus qui desservent des quartiers religieux et passent par des quartiers non religieux, les hommes et les femmes sont strictement séparés, les hommes sont à l'avant et les femmes montent à l'arrière ; elles doivent également être habillées de façon décente. Cependant, ces bus publics, avec séparation stricte des sexes et circulant sur **des lignes déjà existantes**, donnèrent lieu à des **violences verbales et physiques à l'encontre des femmes** qui n'acceptèrent pas de se soumettre au nouvel ordre qui leur était imposé. Elles n'obtempérèrent pas soit par refus de ce qu'elles vécurent comme une ségrégation soit tout simplement car elles voulaient s'asseoir à l'avant du bus par commodité, pour raisons de santé ou par manque de places à l'arrière. Elles subirent ainsi des insultes ou des injures, parfois même des coups de la part de certains hommes, trop souvent dans l'indifférence des chauffeurs ou la complicité d'autres femmes et hommes.

Lasses de cette discrimination, certaines femmes dont l'écrivaine orthodoxe Naomie Ragen, - que certains nomment la Rosa Park israélienne, du nom de cette femme noire qui refusa de céder sa place à un homme blanc dans un bus dans les années 50 aux Etats-Unis et qui fut à l'origine du mouvement que mena Martin Luther King »<sup>1</sup>-, s'associèrent à l'IRAC, le Centre Israélien d'Action Religieuse, organe juridique du Mouvement Juif Libéral. Elles déposèrent en 2007, avec l'avocate Orli Erez-Lehovsky, un recours auprès de la Cour Suprême d'Israël. « Dans ce recours, elles demandent que l'on vérifie d'abord si ces bus où les femmes et les hommes sont séparés sont nécessaires et répondent à une réelle demande. Si tel est le cas, il faudrait que leur nombre soit limité, **qu'il soit clairement indiqué que ces bus sont spéciaux car aujourd'hui rien ne les distingue des autres bus et que surtout la sécurité des**

---

<sup>1</sup> Voir mon article « La non mixité dans les bus en Israël : respect ou ségrégation ? », *L'Arche*, Juillet 2007, n°591, pages 31-32.

**passager-e-s soit assurée.** Ensuite et enfin, **que sur ces mêmes lignes soit proposées d'autres bus pour les passagers opposés à ce qu'elles nomment une ségrégation.** Et ce d'autant plus lorsqu'il y a de la place du côté des hommes et qu'on oblige les femmes, parfois avec des enfants, à rester debout ! »<sup>2</sup> .

**Quelle a été la réponse de la Cour Suprême d'Israël, nommée aussi Haute Cour de Justice, la plus haute instance juridique de l'Etat d'Israël ?** <sup>3</sup>

Quatre ans plus tard... « **La Haute Cour de Justice a déclaré que cette pratique était contraire à la loi mais a indiqué qu'elle pourrait être maintenue si elle était acceptée de leur plein gré par les passagers** »<sup>4</sup>. La Cour Suprême a donc décrété que « la séparation des sexes était désormais illégale dans les bus (...) » mais a permis qu'elle se poursuive à condition d'être basée sur un principe de consentement volontaire<sup>5</sup>.

Et le juge Eliakim Rubinstein qui présidait les débats de déclarer : « Nous ignorons les effets directs et indirects qu'aura cette décision mais nous considérons inacceptable la discrimination forcée à l'encontre des femmes »<sup>6</sup>.

Salim Joubran, également juge de la Haute Cour de Justice, a souhaité « que cette décision participe à l'unification et à la tolérance au lieu d'encourager les dissidences croissantes au sein de la société israélienne »<sup>7</sup>.

De fait, les bus dits « cachés » n'existent plus mais continuent à circuler...

La Cour Suprême a finalement statué selon les recommandations de la commission Langer que le Ministère des Transports avait créée en 2009 suite à la plainte de l'IRAC. Cette commission, tout en reconnaissant « qu'il y avait incompatibilité entre le droit à la liberté de

---

<sup>2</sup>Ibid. Pour voir les sources et l'intégralité de l'article [cliquez ici](#) : Attention : après avoir ouvert et lu ce document en pdf vous devez cliquer sur "page précédente" pour revenir au blog.

<sup>3</sup> Comme nous n'avons pas accès à l'arrêt original de la Cour Suprême, nous nous servons à ce sujet de différents articles, principalement de la presse israélienne,. Arrêt composé de « 12.185mots » comme le relève Esther Hecht sur son blog (« [Ain't gonna sit in the back of the bus](#) », Wordpress, 12/01/2011).

<sup>4</sup> Isabelle Puderbeutel, « Jugement de Salomon. La séparation entre les hommes et femmes dans les autobus jugée illégale », *Actualité Juive* n° 1149, Paris, 20/01/2011.

<sup>5</sup>Voir Laura Rosbrow « [Is voluntary seating really voluntary ?-Piece published about segregated Orthodox bus lines in the Jerusalem Post Lite](#)», Wordpress, 20/01/2011.

<sup>6</sup> Shahar Haselkorn, « [Court : Segregation only upon consent](#) », *Israel News*, 06/01/2011.

<sup>7</sup> Ibid

religion et le droit des femmes à l'égalité et à la non-discrimination fondée sur le sexe »<sup>8</sup>, préconisait le maintien de ces bus « à condition que les passagers soient d'avis de s'asseoir séparément sans être harcelés et sous la supervision étroite du Ministère des Transports »<sup>9</sup>.

### **Quelles sont les mesures que la Cour Suprême a ordonnées ?**

#### **« La Cour a ordonné :**

1/ Que le Ministère des Transports installe des **panneaux** dans tous les bus « cachés », indiquant aux passagers qu'ils sont libres de s'asseoir là où ils le désirent.

2/ Que sur ces panneaux soit également précisé que « le **harcèlement** d'un(e) passager(e) au sujet de la séparation des sexes constituerait une **infraction pénale** ».

3/ Qu'il incombe aussi au Ministère des Transports de donner les **instructions** nécessaires aux **chauffeurs** afin d'être sûr que ces consignes soient respectées »<sup>10</sup>.

De plus « la Cour, les juges, ont ordonné une **période d'essai** de trente jours après que la compagnie de bus Egged<sup>11</sup> ait installée les panneaux (...). Durant cette période d'essai, le Ministère des Transports sera tenu d'effectuer des inspections secrètes ou manifestes pour s'assurer que les règles sont appliquées.

En outre, il devra mettre en place des **centres de plaintes pour les femmes** qui estiment avoir été lésées. »<sup>12</sup>. La Cour Suprême a également exigé que Egged insère une **annonce** publiant ces décisions dans des journaux ultra-orthodoxes afin d'informer cette population de ces nouvelles mesures.

### **Quelles ont été les réactions face à cet arrêt de la Cour Suprême concernant la séparation des sexes dans les bus publics en Israël ?**

- « L'avocate Einat Horowitz de l'IRAC a salué la décision des juges. « Nous saluons la décision du Tribunal Suprême, **laquelle détermine pour la première fois que la ségrégation sexuelle est une discrimination illégale**. Le verdict prend en charge ce

---

<sup>8</sup> Dan Izenberg et Jonah Mandel, « [Court scraps « mehadrin » bus ?](#) » *Jerusalem Post*, 06/01/2011.

<sup>9</sup> Shahar Haselkorn, « [Court : Segregation only upon consent](#) », op cité.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Il semblerait que la compagnie Dan ait retiré ses bus « mehadrin » dits « cachés ».

<sup>12</sup> Ibid.

qui est évident, à savoir que chaque femme est libre de choisir son siège dans les autobus publics (...) »<sup>13</sup>.

- Rachel Azaria, du Conseil municipal de Jérusalem, a également été ravie de la décision donnée par la Cour : « Après une bataille qui a eu lieu quelques années auparavant, la Haute Cour de Justice a accepté notre position, qui consiste à dire que la ségrégation sexuelle est illégale en Israël. En tant que femme religieuse, je suis heureuse que le Tribunal ait confirmé les valeurs promues dans la Déclaration d'Indépendance.<sup>14</sup> ».<sup>15</sup>
  
- **Naomie Ragen**, écrivaine orthodoxe, l'une des cinq femmes qui avaient déposé la plainte devant la Cour Suprême, « tout en se félicitant que la séparation forcée entre les sexes ait été interdite, se dit déçue que le Tribunal ait favorisé la ségrégation volontaire »<sup>16</sup>. Elle souligne le **caractère contradictoire de ce jugement** et déclare « si la violence se poursuit, nous retournerons devant le Tribunal pour demander que ces bus soient rendus illégaux »<sup>17</sup>.
  
- Cet avis n'est pas partagé par d'autres femmes venant du monde orthodoxe comme Mme Grossman, femme de rabbin et membre du *World Women's Lobby for Halachic Transportation* (le lobby des femmes dans le monde pour des transports conformes à la loi juive) qui « s'est, elle, félicitée de la recommandation du Ministère des Transports permettant la séparation volontaire (...). Elle a applaudi à la décision de la Cour, la considérant comme une victoire « pour des centaines de femmes qui souhaitent maintenir ce mode de vie (...) »<sup>18</sup>.

---

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Elle stipule notamment que « L'Etat d'Israël assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe ». Voir la [Déclaration d'Indépendance de l'Etat d'Israël](#) prononcée le 14 mai 1948.

<sup>15</sup> Shahar Haselkorn, « [Court : Segregation only upon consent](#) », op cité.

<sup>16</sup> Voir Laura Rosbrow « [Is voluntary seating really voluntary ?-Piece published about segregated Orthodox bus lines in the Jerusalem Post Lite](#) », op cité.

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> Ibid.

- Le mouvement *massorti* » ou *conservative*, l'un des courants du judaïsme<sup>19</sup>, a « critiqué la décision de la Cour d'approuver la ségrégation sexuelle dans les bus ultra-orthodoxes en renvoyant au consentement volontaire (des passagers) déclarant que le tribunal avait déterminé quelques principes importants dans sa décision, mais que la lutte n'était malheureusement pas finie »<sup>20</sup>. Yizhar Hess, directeur exécutif de ce mouvement, a ajouté que l'on devait mettre un terme « à cette demande de respect de l'exclusion des femmes de la sphère publique au nom d'un style de vie religieux qui choisit de rendre les femmes invisibles aux hommes, afin qu'elles ne suscitent pas chez eux de coupables pensées »<sup>21</sup>.
- Au sujet de cette porte arrière que les femmes seraient toujours obligées d'emprunter, Ariane Melamed, journaliste se présentant comme une observatrice laïque, rappelle que les femmes « continueront d'entrer par la porte arrière sachant fort bien que de telles portes - ailleurs et à d'autres époques de l'histoire - ont été utilisées par toutes les personnes victimes d'ostracisme, empêchées d'être traitées de manière égale en public : esclaves et serviteurs, résidents à la peau noire, Juifs au début de la période nazi au cours de laquelle ils n'étaient autorisés qu'à passer par certaines portes »<sup>22</sup>.
- Et Anat Hoffman, directrice exécutive de l'IRAC et présidente du groupe pluraliste « Women of the Wall » (« Les femmes du Mur » qui se bat, elle aussi, contre certaines discriminations dont sont victimes les femmes qui souhaitent prier au Mur des lamentations<sup>23</sup>, souligne : « le Tribunal a laissé une porte ouverte. C'est la porte arrière et les femmes victimes d'intimidation depuis des années afin qu'elles s'asseyent derrière, ont été formées pour rester là. **Je veux que cette porte soit**

---

<sup>19</sup>Le judaïsme est composé de quatre courants : orthodoxe, massorti » ou « conservative », reconstructioniste et libéral ou réformé.

<sup>20</sup> Jonah Mandel, « [Masorti Movement: Struggle over mehadrin bus lines not over](#) », *Jerusalem Post*, 06/01/2011.

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Ariana Melamed, « [Seeking haredi Rosa Parks](#) », *Ynetnews*, 07/01/2011.

<sup>23</sup> Anat Hoffman a été notamment arrêtée le 12 juillet dernier pour avoir porté un « Sefer Torah » (rouleau de la Torah) du côté des femmes, au Mur des Lamentations. Voir <http://womenofthewall.org.il/archives/date/2010/07>.

**fermée** ». <sup>24</sup> Enfin, le Député Nitzan Horowitz du parti de gauche Meretz s'est exclamé : « Israël n'est pas et ne doit pas être l'Iran » <sup>25</sup>.

## **L'ambiguïté de cette décision de la Cour Suprême**

On le voit, si la Cour Suprême a déclaré illégale cette ségrégation des sexes sur des lignes de bus publics, elle autorise en même temps cette séparation pour celles et ceux qui le souhaitent à condition qu'elle soit volontaire... C'est pourquoi, à ce stade, cette décision a été approuvée autant par ceux qui dénoncent cette ségrégation que par ceux qui la souhaitent.

Mais dans les faits que se passe-t-il ?

La Cour avait également ordonné à la compagnie Egged de mettre une annonce dans trois journaux quotidiens dont l'un lu par le monde ultra-orthodoxe (*haredi*) <sup>26</sup> qui fréquente souvent ces lignes de bus. Cette annonce devait informer le public de la décision de la Cour et en particulier, que toute personne en harcelant une autre, au sujet de son choix de siège dans un bus, encourait une infraction pénale.

Trois journaux orthodoxes, Hamodia, Hamevaser et Yated Neeman, ont refusé d'insérer cet encart. « Egged a alors décidé avec l'approbation du Ministère des Transports de publier l'annonce dans la publication nationale religieuse Makor Rishon et en a informé le Tribunal afin que son action ne soit pas considérée comme une violation de l'ordre de la Cour » <sup>27</sup>.

Mais, à juste titre, l'IRAC, a protesté car Makor Rishon n'est pas lu par le monde ultra-orthodoxe. L'IRAC relève que « Egged ne fait pas assez pour s'assurer que les annonces soient publiées dans les journaux ultra-orthodoxes (*haredi*) et ce d'autant plus, que ces derniers comme Hamodia, présentent la décision de la Cour « comme une victoire entérinant la disposition (actuelle) » <sup>28</sup>.

---

<sup>24</sup> Laura Rosbrow, « [Is voluntary seating really voluntary ?-Piece published about segregated Orthodox bus lines in the Jerusalem Post Lite](#) », op cité.

<sup>25</sup> Dan Izenberg et Jonah Mandel, « [Court scraps « mehadrin » bus ?](#) » op cité.

<sup>26</sup> Le monde orthodoxe est lui-même traversé par plusieurs tendances : du milieu ultra-orthodoxe (*haredi*) qu'il soit de sensibilité hassidique ou *mitnagdi* (aussi appelés rationalistes ou courant Lithuanien) - en passant par les orthodoxes, les orthodoxes modernes et en finissant par les traditionnalistes

<sup>27</sup> Ron Friedman, « [Egged faces contempt charges over haredi newspapers ads](#) », *Jerusalem Post*, 10/02/2011.

<sup>28</sup> Ibid.

Aussi l'IRAC a-t-il « envoyé des lettres, aux trois journaux (mentionnés ci-dessus), à Egged, au Ministère des Transports ainsi qu'à la Cour Suprême, les informant que l'échec de publier les annonces serait considéré comme une violation des décisions de justice et constituerait un outrage»<sup>29</sup>. Et donc que des recours juridiques seraient de nouveau envisagés.

On est également en droit de s'interroger sur la crédibilité d'un consentement volontaire dans des situations comme celles-ci, où la pression sociale est extrêmement importante, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bus. La cinéaste israélienne, Anat Zuria, en 2010, dans son remarquable documentaire *Black Buses*, filme, par exemple, un homme religieux qui, s'opposant à cette ségrégation, est aussitôt invectivé par les passagers du bus. Et combien de couples aussi se taisent et acceptent cette situation de crainte de se faire remarquer ou d'être rejetés alors qu'ils aimeraient s'asseoir côte à côte sans avoir à se séparer ?!

Cette pression sociale se manifeste bien évidemment aussi à l'extérieur des moyens de transport.

L'IRAC, comme le forum orthodoxe féministe de Kolech qui a créé une ligne ouverte *Heshmi'ini* (*Laisse-moi entendre ta voix*), font part des appels, les plus souvent anonymes, de femmes orthodoxes. Ces dernières expriment autant leur difficulté voire leur impossibilité à oser exprimer leur désaccord au sein de leur milieu que leur reconnaissance à l'égard des actions de l'IRAC. Situation paradoxale lorsque l'on se rappelle que l'IRAC est l'organe juridique du Mouvement Libéral le plus souvent honni et délégitimé dans les milieux orthodoxes.

Mais comme le relève Rachel Canar, membre de l'IRAC et qui rapporte ces réactions : « La route qui a conduit à la victoire juridique de l'IRAC pour le pluralisme est en soi une manifestation du pluralisme. Les relations qui s'épanouissent au travers de cette lutte (...) joueront certainement encore un rôle dans le futur, dans des combats contre d'autres formes de coercition religieuse »<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> *ibid.*

<sup>30</sup> Rachel Canar, « An Unusual Alliance : Reform Movement Saves a Seat for Orthodox Women on Israeli Buses », *Jewish Philanthropy*, le 04/02/2010.

## **Quelles sont les leçons (non exhaustives) à tirer de cette histoire au sujet du vivre ensemble entre Juifs religieux et laïques au sein de l'Etat d'Israël ?**

En Israël, le monde orthodoxe en particulier *haredi* n'est pas majoritaire, mais il est en croissance d'un point de vue démographique.

Cette mouvance souhaite, elle aussi, être servie par les services publics conformément à ses critères restrictifs. C'est d'ailleurs parce que, Egged avait senti là un marché potentiel, lors d'une enquête en 1997, que la compagnie décida d'imposer cette séparation sexuelle ou genrée sur certaines lignes. Lignes publiques, rappelons-le, qui, si elles sont fréquentées sur certains secteurs par des orthodoxes, le sont également par un public diversifié.

Cette décision fut cependant unilatérale, sans concertation et on l'a constaté, source de discriminations et de violences. Jamais il n'a, par exemple, été envisagé que les femmes montent en premier, s'assoyent à l'avant<sup>31</sup> ou même que l'espace de séparation se dispose autrement (hommes à droite, femmes à gauche). Et qui plus est, bien sûr, que le choix soit laissé aux passager(e)s ou aux couples.

**Egged a tout simplement réitéré sur des lignes publiques un ordre genré qui se pratique dans les milieux ultra-orthodoxes où les femmes sont reléguées à l'arrière.**

Cependant, même si cet ordre radical a été accepté par l'ensemble du monde orthodoxe, il existe au sein de celui-ci des avis partagés sur la question de la mixité se fondant également sur la loi juive (Halakha). Ainsi « (...) dans un autre domaine, certaines autorités de la loi juive orthodoxe autorisent, par exemple, que des hommes et des femmes d'une même famille s'assoient à la même table au cours d'un banquet de noces.

Quant au rabbin Ovadia Yossef, ancien grand rabbin séfarde de l'Etat d'Israël et mentor spirituel du parti politique israélien Shass, il a eu l'occasion d'écrire qu'il n'était pas interdit, par politesse, de laisser une femme monter devant soi dans un autobus »<sup>32</sup>.

De même, l'un des plus grands décideurs de la loi juive du siècle dernier, le rabbin Moshe Feinstein (1895-1986), autorisait « de voyager dans le métro et les autobus pour aller travailler même s'ils étaient très encombrés (...) et qu'il n'était pas interdit de s'asseoir à côté d'une femme quand il n'y avait pas d'autre endroit disponible (...). Il précisait que si

---

<sup>31</sup> Ce sont les femmes elles-mêmes qui montant à l'arrière poinçonnent leur carte d'autobus avec un poinçon mis à leur disposition...

<sup>32</sup>Voir « La *Halakha* est immuable mais ne cesse d'évoluer » réponse 2658 du rabbin orthodoxe Elie Kahn (1957-2008) sur [www.cheela.org](http://www.cheela.org) qui cite le rabbin Ovadia Yossef, dans *Yabya Omer*,6, O.H, 13.

quelqu'un avait des pensées licencieuses - ce qui était regrettable et « résultat de l'oisiveté » - alors il devait s'abstenir d'utiliser ces moyens de transports »<sup>33</sup>.

Aussi, peut-on s'étonner qu'ait été privilégiée l'opinion ou la pratique la plus radicale au détriment d'autres décisions halakhiques (de la loi juive) ? Pourquoi occulter cette pluralité du monde orthodoxe et du judaïsme, en général ? **On peut aussi se demander pourquoi les communautés orthodoxes et les partis politiques religieux qui se reconnaissent ou soutiennent des avis différents en la matière, n'ont pas fait entendre leur voix ?!**

N'ont-ils pas plutôt préféré consentir à cette situation ?

Mais l'une des questions essentielles que soulève le cas des bus Egged **est de savoir si le monde ultra-orthodoxe («haredi» soutenu, de facto, par l'ensemble du monde orthodoxe, est en droit d'imposer ses normes dans l'espace public ?** Normes en contradiction avec les droits de la personne (liberté, dignité) et l'égalité des sexes tels qu'inscrits dans la loi et la jurisprudence israéliennes.

L'exemple de la séparation sexuelle dans les bus Egged est d'autant plus inquiétant que l'on assiste depuis quelques années à une extension de la séparation sexuelle **dans l'espace public autant dans des quartiers orthodoxes que dans d'autres lieux ou espaces communs entre laïques et religieux.**

Nous ne citerons ici, en conclusion, que quelques exemples :

- Trottoirs séparés pour hommes et pour femmes dans certaines rues des quartiers religieux de la ville de Beth Semesh où la population *haredi* grandit non loin de Jérusalem<sup>34</sup>. Beth Shemesh où l'on a tenté de caillasser en 2006 des bus mixtes<sup>35</sup> et où on l'a vu, il y a peu, des femmes juives appartenant à une secte se promener en burka<sup>36</sup>... Trottoirs séparés ou interdits aux femmes à Jérusalem dans les quartiers de Geoula ou de Mea Sharim, au cours de certaines manifestations comme la vente des *loulavim* (palme de dattier accompagné de cédrat, branches de myrte et de saule) en préparation de la fête de Souccot ou durant cette fête. Mais là aussi, suite à un recours

---

<sup>33</sup> Voir « Igros Moshe (E.H 2;14) » cité <http://www.theyeshivaworld.com/coffeeroom/topic/rav-moshe-feinstein-sitting-next-to-women-on-buses>.

<sup>34</sup> Chaim Levinson, «[One sidewalk for men, one for mowen](#) », *Ynetnews*, 21/11/2006.

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Voir [http://www.bhol-forums.co.il/topic.asp?cat\\_id=4&topic\\_id=2864852&forum\\_id=771](http://www.bhol-forums.co.il/topic.asp?cat_id=4&topic_id=2864852&forum_id=771)

d'un groupe de femmes notamment *ELLA* (groupe féministe israélien) auprès de la Cour Suprême, cette dernière a condamné cette séparation ou ségrégation des sexes estimant « qu'il ne devait pas y en avoir dans l'espace public de l'Etat d'Israël ». La Cour a également condamné la mise en place dans ces quartiers, de comités des « gardiens de la modestie » (*tsinyout*)<sup>37</sup>. Cependant, le groupe à l'initiative de cette action, soutenu par des membres du Conseil municipal de Jérusalem, protestant contre « la léthargie de la police » et dénonçant « toutes sortes d'ententes tacites prises avec la communauté orthodoxe », a exigé, que « la police mette fin à cette séparation illégale »<sup>38</sup>.

- Dispensaires médicaux (*Koupat Holim*) à Jérusalem et de nouveau à Beth Shemesh avec entrées et salles séparées pour les hommes et les femmes et où le public exige des médecins du même sexe que les patients<sup>39</sup>.
- Concerts dans des salles municipales ou financées par les municipalités où des chanteurs demandent impérativement que les hommes et les femmes soient séparés en souhaitant que ces dernières soient au balcon ou à l'arrière, parfois même surveillées par « des gardiens de la modestie ». Ce fut le cas, pour la première fois, l'année dernière à Tel-Aviv, pour le spectacle du chanteur Yaniv Ben Machiah' à l'Auditorium Mann financé en grande partie par la municipalité. Le maire Ron Huldai a regretté cette décision de la direction de l'Auditorium, tout en rappelant que « Tel-Aviv, ville pluraliste et démocratique, respectant (...) toutes les manières de vivre, autorisait la location des bâtiments municipaux pour des événements divers ». Ce à quoi, Tamar Zandberg, membre du Conseil municipal qui dirige la commission des droits des femmes de la ville, lui a répliqué : « que cette coutume de ségrégation sexuelle qui n'avait rien à voir avec la vie juive et religieuse venait de cercles obscurantistes et ne cessait de croître (...) » et que la municipalité « devait interdire

---

<sup>37</sup> Le principe de la modestie s'applique ici aux codes vestimentaires strictes auxquels devraient se conformer les femmes (jupes et manches longues).

<sup>38</sup> Toutes les citations sont tirées de « Jerusalem-Court Declares Gender Separate Sidewalks in Mea Sharim Illegal », 28/09/2010.

<sup>39</sup> Ricky Shapira-Rosenberg, « Excluded, For God's Sake : Gender Segregation in Public Space In Israel », pages 12-13, septembre 2010.

une telle pratique machiste et primitive (...) dans les institutions municipales au cœur de Tel-Aviv »<sup>40</sup>.

Autre exemple, en novembre dernier, la municipalité de Jérusalem avait alloué une subvention de 250.000 shekels pour la venue du chanteur religieux Shwekey, celui-ci exigeant une stricte séparation des sexes alors qu'il devait chanter dans une grande salle de Jérusalem devant un public de l'armée Tsahal à l'occasion de la fête de Hanoukah. Mais face aux protestations contre cette exigence de séparation des sexes de la part d'un chanteur qui « né à Jérusalem, n'avait jamais fait son service militaire car exempté par la loi comme (israélien) résident à l'étranger »<sup>41</sup>, la municipalité de Jérusalem a annulé son engagement<sup>42</sup>.

- Cette ségrégation sexuelle s'exerce aussi, comme le fait remarquer la journaliste israélienne Peggy Cidor, dans des lieux symboliques comme le Mur occidental dit des lamentations (*Kotel*) où se tenaient des cérémonies civiques diverses. « Depuis quelques années déjà », écrit-elle, « les femmes-soldates n'ont pas le droit de chanter, ou de prêter serment à haute voix au *Kotel* lors des cérémonies de fin de période d'entraînement (*tironut*) de l'armée israélienne (Tsahal). Résultat : les cérémonies ne se tiennent plus au *Kotel* ! Par la suite des cérémonies de remise de premières cartes d'identité israélienne aux nouveaux immigrants, organisées par l'Agence juive et le Ministère de l'Intégration, ont elles aussi été annulées, suite à l'exigence du rabbin en charge du Kotel, Shmuel Rabinovitch, afin que les dites cérémonies se tiennent sous une stricte séparation des sexes ». Et, elle conclut que tout ceci n'est rendu possible qu'à cause de « l'indifférence de la majorité des Israéliens, face à la détermination du monde *harédi* »<sup>43</sup>.

Et en effet, ce que relève un rapport du Mouvement du Judaïsme Progressif<sup>44</sup>, présenté devant une commission pour l'égalité civile et le pluralisme à la Knesset - à laquelle n'assistaient d'ailleurs que des députés de Meretz (gauche) et Kadima (Centre) - c'est que depuis dix ans,

---

<sup>40</sup> Ilan Lior, « [Tel Aviv Mayor Under fire over city's first ses-segregated concert](#) », *Haaretz.com*, 12/01/2011.

<sup>41</sup> Sandy Eller, « [Jerusalem-Shwekey To Hold Separate Seating Concert For Israeli Military](#) », 23/11/2010.

<sup>42</sup> Sandy Eller, « [Jerusalem-Shwekey To Hold Separate Seating Concert For Israeli Military](#) », 23/11/2010.

<sup>43</sup> Interview personnel du 23/02/2010.

<sup>44</sup> Voir note 39.

le phénomène des femmes physiquement séparées des hommes dans les lieux publics n'a cessé de croître.

« La recherche a démontré » déclare Noa Sattath, directrice associée de l'IRAC, « que l'objectif n'était pas simplement une séparation, mais une élimination progressive des femmes de l'espace public »<sup>45</sup>. Et de souligner que jusqu'alors « la plupart des orthodoxes et des laïques n'étaient pas conscients du caractère généralisé de cette tendance »<sup>46</sup>.

Or c'est là, l'un des enjeux essentiels du futur de l'Etat hébreu : la cohabitation des mondes religieux et laïc. Problématique que tout un chacun(e) en Israël et/ou en diaspora ne peut plus se permettre d'ignorer.

L'action au sujet des bus Egged l'a peut-être mis davantage en valeur. Il montre particulièrement, une fois de plus, que l'indifférence et/ou la résignation ne sont pas les seules réponses et démontre comment l'initiative de quelques-unes soutenues par une association civique pouvait porter ses fruits au sein d'un pays démocratique.

**Sonia Sarah Lipsyc** avec la collaboration de **Yaël Soussan** pour la recherche et la traduction de certaines références et de **FCB** pour la relecture et corrections.

*Cet article paru en trois fois peut-être repris à condition de m'en informer et que sa source (nom de l'auteure, traductrice et correctrice) soit citée et que le lien avec le blog [Judaismes.canalblog.com](http://Judaismes.canalblog.com) soit établi. Merci.*

---

<sup>45</sup> Rebecca Anna Stoil « [Gender separation in public areas is growing](#) », *Jerusalem Post*, 11/09/2010.

<sup>46</sup> Ibid.